

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1405)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 27

présenté par  
M. François-Michel Lambert

**ARTICLE 7****ÉTAT D**

« Transition énergétique »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Soutien à la transition énergétique	+250 000 000	-250 000 000	+250 000 000	-250 000 000
Engagements financiers liés à la transition énergétique	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+250 000 000	-250 000 000	+250 000 000	-250 000 000
<b>SOLDE</b>	+500 000 000		+500 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli

Le présent amendement entend rétablir les Autorisations d'engagement et les Crédits de paiements du compte d'affectation spéciale Transition énergétique. Ainsi avons-nous appris au Sénat que les

recettes perçues au titre de la TICPE allaient être annulées pour les transférer au budget général. Une telle manipulation comptable nous semble foncièrement inéquitable au regard des missions que la TICPE entend poursuivre ainsi que l'objectif qui a été communiqué aux français de financer seulement la transition énergétique. Il est alors envisagé, par cet amendement un rétablissement pur et simple des valeurs du compte d'affectation spéciale pour favoriser autant que faire se peut l'ensemble des projets visant à soutenir la transition énergétique.